

LE DVAR TORAH DE LA SEMAINE

SOUCCOT 2

Les pleurs du saule...

Par Meïr Hai Thomas



Ce n'est un secret pour personne, le Texte de la Torah est un texte codé. Et les principes qui président à son exégèse sont d'une rigueur implacable.

L'un de ces principes est qu'il existe des versets qui sont à appréhender au sens littéral et d'autres qui sont à comprendre dans leur dimension symbolique.

Mais deux points sont alors à prendre en considération.

Le premier est que la tradition orale qui remonte à Moché (Moïse) lui-même est la seule référence pour savoir à quelle catégorie appartient chaque verset.

Le second est qu'un même verset ne peut s'interpréter pour moitié au sens littéral et pour moitié au sens allégorique.

Or, le verset enjoignant au peuple juif d'accomplir la Mitsva (loi) du Loulav semble faire exception à cette règle.

En effet, dans son énoncé des 4 espèces de plantes nécessaires à sa constitution, le Texte donne la description suivante : « Vous prendrez pour vous, le premier jour, un fruit du bel arbre, une [branche de] dattier [dont les feuilles sont] l'une contre l'autre, une [branche de myrte] dont les feuilles sont enlacées et des [branches] de saule [qui poussent au bord] d'un fleuve.

Et nos Maîtres de nous préciser que tous les mots de cette énumération sont à prendre au pied de la lettre et chacune des caractéristiques qu'ils décrivent doit se retrouver dans les plantes qui constitueront le bouquet avec lequel nous célébrerons la fête.

Tous, sauf un...

En effet, les branches de saule sont décrites comme devant pousser au bord d'un fleuve.

Mais, nous disent nos Maîtres, si l'arbre dont elles proviennent se trouve dans un endroit sans cours d'eau à proximité, le fait d'appartenir à la catégorie des saules qui, à l'origine, poussaient au bord de l'eau, suffit à les rendre éligibles pour accomplir la Mitsva par leur intermédiaire.

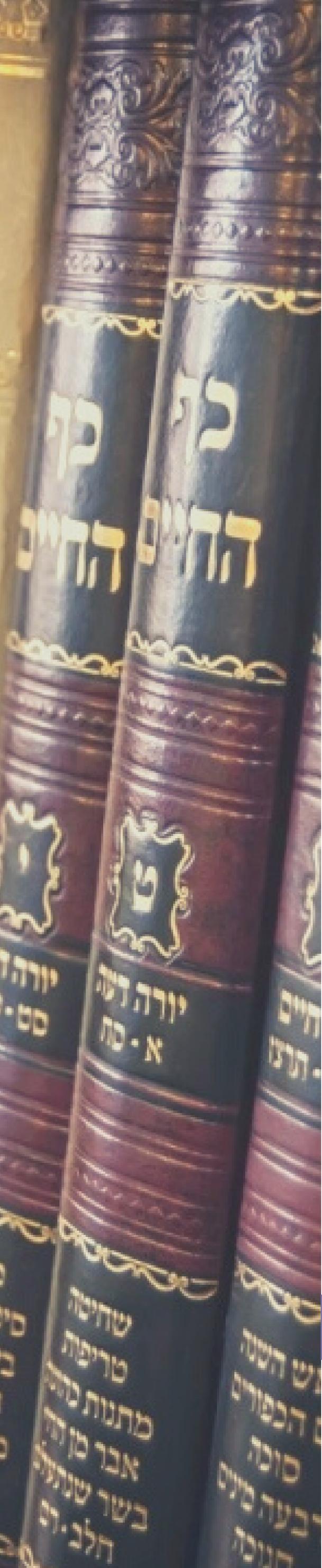
Comment donc, un même verset peut-il s'interpréter pour partie de manière rigoureuse et pour partie de manière quasi allégorique ?

Pour le comprendre, il nous faut revenir à la symbolique générale véhiculée par le Loulav qui est l'unité du peuple d'Israël.

En effet, nos Maîtres nous enseignent que les 4 espèces qui le constituent représentent les 4 catégories de juifs.

L'odeur qui émane de ces plantes symbolise l'accomplissement des mitsvot pendant que leur goût symbolise l'étude de la Torah.

Le Cédrat a du goût et de l'odeur et représente le juif qui respecte rigoureusement tous les aspects de la vie juive tant par son accomplissement des commandements que par le temps qu'il consacre à l'étude.



La branche de palmier a du goût mais pas d'odeur représentant cette catégorie de juifs pour lesquels l'étude est la base de l'existence et c'est à l'étude qu'ils consacrent le plus clair de leur temps.

La branche de myrte n'a pas de goût mais est particulièrement odoriférante et symbolise le juif qui accomplit les Mitsvot mais qui considère l'étude comme hors de sa portée.

Quant à la branche de saule, elle n'a ni goût ni odeur et représente cette cohorte de juifs pour lesquels le judaïsme n'est plus pertinent.

Ces juifs qui ont tourné le dos à leur héritage volontairement, involontairement ou parfois même sans le savoir...

Aussi, pour les trois premières catégories, la pratique ou l'étude sont des marqueurs forts de leur appartenance à leur peuple.

Sur les espèces du Loulav les représentant, chaque détail compte car c'est un signe distinctif parfaitement reconnaissable.

Un juif qui a un lien quelconque avec le judaïsme que ce soit dans son aspect pratique ou au travers de ses textes, se rencontre tantôt à la synagogue tantôt à la maison d'étude...

Mais la quatrième catégorie ?

Celle représentant ces Juifs n'ayant plus aucun lien avec le judaïsme, ces juifs qui se sont éloignés de toute « source d'eau vive » à laquelle est comparée la Torah dans la bouche de nos Maîtres, seraient-ils définitivement perdus pour leur peuple ?

Leur « déracinement » a-t-il à jamais effacé leur judéité ?

C'est à cette question que répond ce qui nous était apparu comme un mélange des genres.

Le fait que la proximité d'un fleuve, pourtant stipulée dans le verset, ne soit pas une condition indispensable, décrit parfaitement la catégorie de juif qu'elle représente.

La Torah nous dit ici qu'un juif qui a été déraciné, qui n'a plus de contact avec la source d'eau vive qu'il côtoyait jadis, n'en est pas moins un juif à part entière.

S'il fait partie de la catégorie de ceux qui, à l'origine, étaient à proximité de cette source d'eau, même s'il l'a aujourd'hui totalement perdue de vue et ne sait même peut-être plus qu'elle existe, il reste un juif.

Un juif dont le Texte dit que si la branche de saule qui le représente venait à manquer, son absence disqualifierait le bouquet tout entier !

Et quand arrive le dernier jour de la fête de Souccot, le jour de Hochaana Raba, c'est cette branche de saule qui sera à l'honneur, et c'est avec elle qu'à l'époque du Temple on entourait l'Autel, symbolisant ainsi que la rédemption d'Israël ne saurait faire l'économie du retour de tous ceux qui, par les vicissitudes infligées par l'exil, ont un temps été privés de cette source vivifiante qui fut à l'origine de leur existence.

ע"ה Naomi bat Meïr Schonthal ל'עילוי נשמת נעמי בת מאיר ע"ה